



Syndicat UNSA-SDIS33
18 allée des vignes
33360 Carignan de Bordeaux

à

Monsieur le Président du SDIS de la Gironde
Mesdames et Messieurs les élus
du conseil d'administration du SDIS de la Gironde.

Bordeaux, le 16 octobre 2018

Objet : Comptabilisation du temps de formation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus du conseil d'administration du SDIS de la Gironde.

Nous revenons vers vous aujourd'hui pour vous demander à nouveau de ré-étudier votre position concernant la comptabilisation du temps de formation à hauteur d'une journée de travail effectif (à l'exception des formations dispensées en application des guides nationaux de référence des techniques professionnelles). Nous réitérons donc notre demande afin que la loi s'applique pour l'ensemble des agents du SDIS 33.

Cette démarche s'inscrit dans un esprit constructif de notre part, afin que les agents retrouvent le désir de se former et gagnent en compétence pour exercer leur métier. C'est également une porte ouverte pour les agents désireux d'évoluer et de connaître un parcours professionnel plus riche. Il nous paraît donc essentiel que les agents ne soient pas pénalisés sur leur temps de travail parce qu'ils vont en formation.

L'UNSA-SDIS33 reste attachée au dialogue social pour le bien de l'établissement et des agents. C'est la raison pour laquelle nous attendons cette fois-ci une réponse dans les délais réglementaires.

Nous restons à votre disposition et espérons avoir une réponse positive de votre part. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général,
Jacques Noaille